DADS-U : Mode d'emploi

- Inscrivez-vous sur le site www.net–entreprises.fr
- Sélectionnez le service **DADS-U** (DECLARATION AUTOMATISEE DES DONNEES SOCIALES **UNIFIEE**)

net-entreprises.fr
VOUS INSCRIRE
Sélection des déclarations
Récapitulatif et validation
Compléments d'inscription
SÉLECTION DES DÉCLARATIONS
Compte tenu des informations que nous avons sur votre entreprise, voici la liste des déclarations qui à priori vous concernent. Cette liste peut être modifiée ou complétée, tout de suite ou ultérieurement.
Déclarants
Déclarations
Déclarer
Payer
DADSU
ATT ASSEDIC (Attestation suite à rupture de contrat de travail)
Attest salaire (Attestation de salaire pour le versement des indemnités journalières)
CSSS (Organic)
DADS-U (Déclaration automatisée des données sociales unifiée)
DADS-U CI-BTP (DADS-U pour les caisses Congés intempéries BTP)
DADS-U TDS (DADS-U sans les fichiers IRCAP)
DCR (Déclaration commune des revenus)
Décl. MSA (Déclarations MSA)
DUCS (Déclaration unifiée de cotisations sociales)
DUE (Déclaration unique d'embauche)
Lien inactif (Lien inactif)
net-intempéries (Déclaration d'arrêt de travail et demande de remboursement intempéries)
TACA (Taxe d'aide au commerce et à l'artisanat)
ÉTAPE PRÉCÉDENTE
SAUVEGARDER ET QUITTER
ÉTAPE SUIVANTE

Le code organisme de protection sociale destinataire (code OPS) et le numéro de rattachement sont à renseigner selon le tableau suivant :

Nom du groupe	Code groupe	Nom de l'institution	Code OPS retraite	Définition des Données "S44.G03.05.002" Numéro de rattachement	Format
AG2R LA MONDIALE	G001	AG2R Retraite Arrco	A700	UE (n°d'adhérent) + numéro d'ordre sur 8 positions exemple **00100001**	8 caractères numériques, cadrés à gauche, complétés par des espaces ex : **00100001**
		AG2R Retraite Agirc	C039		
IRCOM	G035	IRCOM	A800	UE (n°d'adhérent) + numéro d'ordre sur 8 positions exemple **00100001**	8 caractères numériques, cadrés à gauche, complétés par des espaces ex : **00100001**
IGRC		IGRC	A801		
CGRR	G034	CGRR	A810		

Paramétrage de votre logiciel (déclaration des salaires 2014)

Pour effectuer votre déclaration auprès de l'ensemble des organismes de protection sociale (CNAV et partenaires, Institutions de retraite complémentaire et de prévoyance…), le code nature de la déclaration (S20.G01.00.004.001) doit être renseigné à 01.
Si vous optez pour une déclaration uniquement auprès des Institutions de retraite complémentaire, le code nature de la déclaration (S20.G01.00.004.001) doit être renseigné à 07 pour la retraite.

➔ **Désormais, vous devez effectuer une déclaration Retraite et une déclaration Prévoyance distinctes.**

- **État civil**
  - Le nom de famille est obligatoire. Le nom marital est à renseigner uniquement s'il diffère du nom de famille.
  - Dans un souci d'informations de vos salariés sur l'intégralité de leurs droits acquis au titre de la retraite, vérifiez la qualité de leur numéro d'inscription au répertoire (NIR), de leur signalétique : nom, prénom, date de naissance, ainsi que leur adresse.

- **Période d'affiliation**

Attention aux codes motifs début de période / fin de période :
  - Si vos salariés étaient toujours présents au 31 décembre 2013, pour la période débutant le 1er janvier 2014 vous devez utiliser le code motif début de période 097 – Continuité d'activité en début de période (S40.G01.00.002.001)
  - Si vos salariés sont présents au 31 décembre 2014 et au 1er janvier 2015, vous devez utiliser le code motif fin de période 098 - Continuité d'activité en fin de période (S40.G01.00.004.001).

- **Sommes Isolées**

Les sommes isolées sont des sommes versées en dehors de la rémunération annuelle normale, à l'occasion de la rupture du contrat de travail. La date effective de leur versement, qu'il s'agisse du jour de la cessation d'activité ou d'une date postérieure, ne modifie pas la nature de ces sommes.

Elles sont considérées comme des rémunérations pour le calcul des cotisations de retraite complémentaire par référence à l'assiette sociale. Elles doivent être incluses dans la **base brute sécurité sociale.**

- **Apprentis**

Les apprentis acquièrent des droits à la retraite complémentaire, et doivent être déclarés même s'ils ne cotisent pas. L'entreprise doit impérativement adhérer à un groupe de protection sociale, déterminé en fonction de son activité et doit déclarer son apprenti.
  - Les entreprises artisanales ou de moins de 11 salariés (non compris les apprentis), sont exonérées des cotisations afférentes aux taux obligatoires (6,10 % sur la Tranche 1, et 16,10% sur tranche 2). Toutefois, les employeurs sont tenus de s'acquitter des cotisations dues sur la base d'un taux supérieur au taux obligatoire, tant en ce qui concerne la part salariale que la part patronale.
  - En revanche, les entreprises non artisanales de plus de 10 salariés, non compris les apprentis, doivent s'acquitter de la part patronale de ces cotisations.

- **Période d'inactivité**

Salariés en situation d'incapacité de travail (maladie, maternité, accident du travail) : Les périodes d'incapacité de travail de plus de 60 jours consécutifs ouvrent le droit à l'inscription de points gratuits et peuvent donc faire l'objet d'une déclaration.

En savoir plus : consulter le site AGIRC-ARRCO : http://www.agirc-arrco.fr/entreprises/espace-specialistes-de-la-paie/n4ds-documents-techniques/

AG2R LA MONDIALE